

Introduction

Grâce à mon métier d'assistante d'éducation (AED), l'expérience acquise dans le domaine de l'éducation et de la vie scolaire m'a incitée à passer le concours. Dans ce dossier, je décrirai dans une première partie, les activités et les responsabilités qui me sont confiées en tant qu'AED et dans une deuxième partie, la situation professionnelle la plus pertinente de mon investissement au sein de l'établissement.

Activités et responsabilités dans le domaine de l'éducation et de la vie scolaire

J'exerce mes missions dans le cadre de la **circulaire de Juin 2003 relative aux AED**, sous l'autorité du chef d'établissement et du CPE. Je présenterai ici certaines de ces activités qui me paraissent les plus pertinentes au vu du dossier RAEP et de la fonction de CPE décrite par la circulaire d'Octobre 1982.

1. Les temps hors classe

Une de mes missions principales est la **surveillance**. Dès le matin, j'assure une présence à l'entrée pour l'**accueil** des élèves. Cela permet aux parents une prise de contact informelle avec nous pour toute question ou inquiétude vis-à-vis de leurs enfants. Il s'agit aussi de repérer toute conduite ou comportement suspect, des conflits externes qui viendraient se régler à l'intérieur du collège, d'éviter toute intrusion extérieure. La surveillance se fait également dans la cour. Les conditions de vie individuelles et collectives des élèves, que le CPE doit assurer, s'appliquent aux AED également. J'ai donc pris connaissance du règlement intérieur et des consignes de sécurité et d'évacuation. De plus, **l'éducation au savoir-vivre ensemble** passe par l'élaboration et l'acceptation des règles. Le CPE et les AED sont ensemble **régulateurs et garants du respect** de celles-ci. Lors des intercourts et des récréations, la mobilité m'a tout de suite paru essentielle car je pense que notre présence **est force de prévention et de dissuasion**¹. La grille de postes prévoit de se placer dans les lieux stratégiques (couloirs, casiers, toilettes). Ces fréquentes rotations permettent d'éviter les transgressions au Règlement Intérieur qui pourraient dégénérer (jeux d'eau dans les toilettes par exemple). La récréation est un moment de socialisation, où les élèves font l'apprentissage de la vie en collectivité. Ma mission ici est d'assurer le bien-être et la sécurité des élèves. A la sonnerie, nous sommes souvent obligés d'aller les chercher fond de la cour pour qu'ils rentrent rapidement en classe ; ils ne sont pas encore autonomes et nous devons travailler sur ce point, de façon à ce qu'ils acquièrent autonomie et initiative. Il est important que les élèves aient une pause méridienne de qualité ; la surveillance lors de la demi-pension, se fait dans une atmosphère plus détendue, par une **présence bienveillante**. La mobilité est aussi nécessaire car elle permet, d'une part **d'éviter les incivilités** comme les jets de nourriture et d'autre part, elle m'est surtout utile pour observer les comportements alimentaires des élèves, surtout des adolescentes, parfois perturbées par leur poids. Je profite de ce temps pour être attentive à ce que les élèves mangent. J'informe toujours le CPE et l'infirmière d'une situation que je pense être préoccupante ou qui m'interpelle, ce qui peut être assimilé à **la capacité de diagnostic et de remédiation** du CPE. Lors de la demi-pension, il s'agit également d'**organiser le passage** en bon ordre des élèves, c'est-à-dire **gérer les flux**, et **organiser le temps libre** en proposant des activités artistiques, culturelles ou sportives, ce qui correspond aux missions du CPE dans le cadre de **l'animation éducative**. La prise en charge des élèves en **permanence** doit se faire dans le calme: il s'agit de les installer, afin qu'ils puissent se mettre au travail rapidement et dans les meilleures conditions possibles. Les capacités d'accueil du centre de documentation étant limitées, j'ai proposé au CPE d'installer (En tant que « **force de proposition** ») en collaboration avec le professeur documentaliste, un espace documentaire dans la permanence, (kiosque à journaux, brochures¹ ou ouvrages...), pour permettre aux élèves d'être informés sur l'actualité, se faire leur propre opinion, et développer leur esprit critique.

La circulaire d'octobre 1996 précise que « *l'obligation de surveillance [...] ne se limite pas nécessairement à l'enceinte scolaire. Elle vaut pour l'ensemble des activités prises en charge par l'établissement* ». J'accompagne dans ce cadre des groupes à des interventions organisées par des enseignants (exemple : sortie pour les forums d'orientation).

¹ E. Debarbieux, Le climat scolaire (rapport, 2010)

2. La gestion des absences

D'après la **circulaire de Janvier 2011** « Vaincre l'absentéisme » : « *la lutte contre l'absentéisme est une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative* ». Le CPE doit veiller à réduire l'absentéisme et prévenir le décrochage scolaire, comme le précise le **protocole d'inspection (2010)**. L'établissement dans lequel je travaille n'est pas encore équipé de logiciels type pronote, liberscol...ce qui n'était pas le cas dans mon ancien établissement, où j'étais également AED. J'ai été étonnée de constater que la vie scolaire relevait les absences à l'aide de cahiers d'appel. Nous faisons alors le tour des salles afin de récupérer les noms des absents pour **prévenir les familles**, obtenir le motif de l'absence, et ainsi savoir si elle est justifiée, car les élèves ont une **obligation d'assiduité**. Dans ce cadre, notre **réactivité** à recueillir les absences est primordiale pour alerter au plus vite les parents². Mes différents stages m'ont appris à manipuler plusieurs outils pour le relevé des absences (version papier, outils numériques). Le CPE nous associe étroitement au suivi des absences, en nous laissant la gestion des motifs, la récupération des billets signés. L'établissement doit s'assurer de la présence des élèves pendant toute la durée du temps scolaire. Nous avons une attention particulière sur la gestion des absences pendant l'étude que les élèves ont tendance à fuir. Nous travaillons en collaboration avec le professeur documentaliste, car les élèves investissent beaucoup le CDI.

3. Aide aux devoirs et Programme Personnalisé de Réussite Educative

L'aide aux devoirs est proposée à tous les volontaires. Très profitable aux élèves en difficulté, lorsqu'ils ne bénéficient pas chez eux de conditions d'études favorables ; le nouveau dispositif « **devoirs faits** » (novembre 2017) a été mis en place au retour des vacances d'automne. J'apporte une aide méthodologique et une aide à l'organisation du travail personnel. Je privilégie très souvent le travail en groupe, car il est prouvé qu'il stimule les élèves et favorise la motivation³; L'**entraide entre élèves** permet d'entretenir de bonnes relations entre camarades, favorise un bon climat scolaire et diminue les préjugés. Les « plus forts » peuvent ainsi aider ceux qui ont plus de difficultés, toujours en ma présence pour éviter le phénomène de **paresse sociale** (une personne qui travaille et les autres regardent). Les élèves organisent eux-mêmes leur travail, le but étant de favoriser l'autonomie des élèves et de les laisser choisir ce sur quoi ils veulent travailler (leçon non comprise, travail difficile...). Le petit groupe me permet d'individualiser et de personnaliser le travail et l'aide apportée. Je suis engagée également dans le **PPRE passerelle** d'un élève de 6^{ème}, qui rencontre des difficultés. La **loi d'avril 2005** prévoit « *qu'un élève risquant de ne pas maîtriser les connaissances et compétences indispensables à la fin d'un cycle* » peut se voir proposer par le chef d'établissement un PPRE. Il prévient l'aggravation des difficultés et permet à l'élève de surmonter les obstacles à la poursuite des apprentissages. Il s'agit d'un contrat entre la famille, l'école et l'élève (principe de **co-éducation**). Mon rôle ici est d'apporter une aide à l'organisation du travail personnel, essentielle dans la réussite scolaire. Savoir s'avancer dans son travail, comment apprendre une leçon, faire une fiche de révision, à qui demander de l'aide si je n'arrive pas à faire un devoir...L'objectif est d'acquérir de bonnes méthodes de travail pour **favoriser la réussite scolaire**, redonner **confiance** et revaloriser l'image que l'élève a de lui-même, l'**estime de soi** étant importante pour le bien être et l'épanouissement de l'élève. Je participe ainsi au **suivi individuel et collectif** des élèves que j'ai en charge, en tentant de remotiver et donner du sens à l'école.

Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif afin de conduire l'ensemble des élèves à la **réussite scolaire fait partie des missions du CPE**.

Deuxième partie : éducation aux médias par la création d'un yearbook

Introduction

² Circulaire de Mars 2004 relative au contrôle et à la promotion de l'assiduité des élèves soumis à l'obligation scolaire

³ Lieury et Fenouillet, Motivation et réussite scolaire

La situation professionnelle que je m'apprête à décrire dans ce dossier se passe dans un collège, composé d'une Principale et de son adjointe, d'une gestionnaire, une secrétaire d'intendance et une secrétaire d'administration. Le service vie scolaire accueille deux conseillères principales d'éducation, quatre assistants d'éducation à temps plein, trois assistants d'éducation à mi-temps et une assistante pédagogique. Une infirmière, assistante sociale, médecin scolaire et psychologue de l'Education Nationale viennent renforcer l'équipe. Notre établissement accueille une classe ULIS (Unité locale pour l'inclusion scolaire), une DIMA (dispositif d'initiation aux métiers en alternance) et des élèves appartenant aux pôles "Espoir sportif" (sportifs de haut niveau). Situé en zone périurbaine, l'établissement accueille 770 élèves, dont plus de la moitié est demi-pensionnaire.

Présentation de la situation professionnelle

Nous constatons depuis quelques années une augmentation de l'utilisation des smartphones, réseaux sociaux et prise de photos dans l'enceinte de l'établissement. Le règlement intérieur autorise l'utilisation des téléphones uniquement le temps de la pause méridienne à l'extérieur des bâtiments. Il s'agit d'éviter les photos prises dans les salles de classes, les couloirs, ou encore les toilettes, alors que le règlement stipule clairement l'interdiction d'utiliser ces outils dans ces lieux. Il était essentiel d'intervenir sur les pratiques inadéquates des élèves et de provoquer une prise de conscience concernant l'utilisation des outils mis à leur disposition, notamment le fait que l'on ne fait pas ce qu'on veut avec l'image des autres. Son usage est à l'origine d'une part importante des incivilités et des perturbations au sein des établissements. De nombreux conflits surviennent à suite à la circulation de photos sur les réseaux sociaux, prises à l'insu des personnes ou envoyées dans le cadre d'une relation privée ; ces clichés, une fois postés sur internet, peuvent être consultés par tous et sont difficilement supprimables. C'est ce qu'il s'est passé par exemple pour une jeune fille de l'établissement, qui a envoyé des photos d'elle dénudée à son petit ami. Cette relation ayant pris fin, le jeune homme a fait circuler les photos de cette dernière sur les réseaux sociaux. Le conflit entre ces deux jeunes s'est introduit à l'intérieur du collège. A la rentrée **2018, la loi interdit l'utilisation du téléphone** dans l'enceinte des collèges. Au-delà de la prise en charge de ces deux élèves, j'ai souhaité faire de cet incident une occasion de travailler sur les dangers d'internet et des réseaux sociaux. J'ai donc réfléchi aux stratégies d'intervention possibles sur cette thématique : règlement intérieur, sanctions, conséquences pour les victimes mais aussi pour les auteurs, prévention des mauvaises conduites etc. et sur le long terme, travailler sur un projet d'éducation aux médias, par la création d'un yearbook.

Problématique

Souvent, les élèves ne savent pas utiliser à bon escient internet et les réseaux sociaux. Ils prennent des photos et des vidéos sans penser aux conséquences. Je formulerai dans ce dossier des modalités d'intervention sur le court et moyen termes, puis je présenterai un projet d'éducation aux médias. Je me suis demandé comment mettre en place l'éducation aux médias tout en mobilisant et en rendant les élèves acteurs. Par la création d'un yearbook, les élèves apprennent à utiliser internet et les réseaux sociaux, la prise de photo et leur utilisation, les techniques de mise en page et d'édition. J'ai voulu, avec cette activité, engager les élèves dans un projet innovant et développer chez eux une citoyenneté participative, par la mise en place de diverses actions. Un projet fédérateur qui développe le sentiment d'appartenance et favorise l'amélioration du climat scolaire.

Stratégies d'intervention

- **A court terme : rappel à la règle et procédure disciplinaire**

Je reçois l'élève qui a diffusé les photos. J'insiste sur le préjudice subi par la victime et le rappel à la loi. Le message doit être court et pourrait ressembler à une **citation d'extraits de loi**, simple à comprendre pour une cible jeune en particulier. Au vue de la gravité de la situation et en tant que conseiller technique du chef d'établissement, je propose d'entamer parallèlement une **procédure disciplinaire** à son encontre. Au sein des établissements scolaires, la **circulaire du 1er août 2011** indique d'autre part qu' "un harcèlement sur internet entre élèves est de nature à justifier une sanction disciplinaire". Rappeler que la **liberté d'expression est**

restreinte par un cadre légal qui interdit propos injurieux (racistes, antisémites, homophobes, diffamants), menaces ou incitation à la haine. Le droit à la liberté d'expression comprend des restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires: a) au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques. Rappeler à l'élève qu'il est **responsable** de tout ce qu'il publie et à ce titre, qu'il court le risque d'être confronté à des plaintes de parents d'élèves (ou de membres de la communauté éducative, victimes des menaces, injures proférées ou de photos).

En conséquence, tout propos injurieux diffusé sur cet espace a la qualité **d'injure publique** (réprimée par l'article 33 de la loi du 29 juillet 1881 et constitue à ce titre un **délit passible d'une amende** de 12000 €). - Si l'injure ou les menaces persistent, les contenus de votre profil/page pourraient s'apparenter à du **cyber-harcèlement**.

- **A moyen terme : travail sur le règlement intérieur et prévention**

- **Règlement intérieur**

Le CPE exerce une fonction de régulation et de médiation. De plus, comme le mentionne le Référentiel de compétences du Conseiller Principal d'Éducation paru au bulletin officiel du 25 juillet 2013, je suis garante en lien avec les autres personnels, du respect des règles de vie et de droit dans l'établissement notamment en participant à l'élaboration du règlement intérieur. Celui-ci doit permettre de réguler la vie dans l'établissement ; il est éducatif et informatif, rappelle les règles de civilité et de comportement. Un chapitre est consacré aux punitions et sanctions.

L'élaboration et/ou la révision du règlement intérieur se fait en concertation. Les élèves sont amenés à se prononcer ; il s'agit d'un **temps d'apprentissage**. Le règlement doit s'adapter aux évolutions législatives et réglementaires. En tant que CPE, je sollicite les élèves élus (délégués, élus CVC) pour échanger et débattre sur les règles. Le collège est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective. Afin de permettre à chacun de s'approprier et appliquer les règles, nous travaillerons sur la création d'une charte du collégien, qui reprend les principaux éléments du règlement intérieur sous une forme simplifiée et plus claire pour un jeune public. En heure de vie de classe, cette charte est lue et travaillée avec le professeur principal, afin que chaque élève puisse se l'approprier.

- **Prévention**

Le droit à l'image relève de manière générale du respect de la vie privée, défini par l'article 9 du code civil : « *est puni [...] le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement, de porter atteinte à la vie privée d'autrui, en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé* ». Les documents placés sur les réseaux sociaux tels que facebook se situent en principe dans un **espace virtuel privé** non accessible au public. Cependant, les détenteurs de ces espaces, en laissant souvent l'accès ouvert, la jurisprudence considère alors qu'il s'agit d'un espace public. La diffusion d'images est donc une **violation manifeste du droit à l'image**, sauf si la personne a obtenu au préalable l'autorisation écrite de chacune des personnes reconnaissables. Dans le cas qui me concerne, les photos ont été diffusées sans l'autorisation de la personne sur un espace public.

Il est essentiel de faire de la prévention auprès d'un jeune public, notamment en termes de protections de ses données personnelles et de publication sur les réseaux sociaux...

Utiliser les réseaux sociaux à l'École permet aux jeunes d'exercer ce droit qui constitue une des valeurs fondamentales de la République française. Cette volonté a été affirmée dans la circulaire du Ministère de l'Éducation Nationale portant sur la Grande mobilisation de l'École sur les valeurs de la République (3 juin 2015) : « Le développement d'une véritable culture numérique doit devenir un objectif de formation, afin de forger l'esprit critique des élèves. L'éducation aux médias et à l'information, qui contribue au parcours citoyen, doit en particulier être renforcée à l'heure du numérique et des réseaux sociaux ».

Informer les élèves des **conséquences** et **responsabilités** en matière de confidentialité, de comportement en ligne et de gestion de leur propre image. **Sensibilisez** au respect de soi et des autres. Il s'agit d'aborder la question de l'éducation aux médias : que puis-je diffuser ? Quel type de contenu ? Quelle est ma responsabilité dans ce qui est publié ? Quelles sont les règles à respecter avant de publier ? Avec qui puis-je communiquer ? Mon compte est-il public ou privé ? Qui puis-je accepter dans mes contacts ? Une fois **l'usage responsable** des réseaux intégré

par les élèves, associez-les à la création d'une **charte d'utilisation** destinée à les impliquer, à mettre en pratique leurs apprentissages de manière régulée.

- **A long terme : création d'un média**

Dans le monde anglo-saxon, la tradition des « yearbooks » rassemblant photos, textes et témoignages est déjà bien ancrée. Le yearbook constitue un **souvenir incomparable** pour les élèves. Chacun peut se retrouver et être impliqué dans sa conception, par exemple en demandant aux élèves de raconter leur meilleur souvenir de l'année. Il a des **vertus pédagogiques** non négligeables et tous peuvent être impliqués dans sa conception et sa fabrication, qui s'apparente à celle d'un journal : photos, écriture, mise en page...

Enjeux de la politique éducative et objectifs pédagogiques du projet

Enjeux

Se lancer dans la réalisation d'un yearbook, c'est mener une **véritable gestion de projet**, avec tout ce que cela comporte : travail de groupe, planning, réunions... Les **compétences sociales et civiques** sont à construire tout au long du parcours citoyen, permettant aux élèves d'éprouver et de partager les valeurs de la République, de rechercher la prise de responsabilité, de développer leurs capacités d'initiative et d'engagement. Par ses interventions en lien avec la vie scolaire des élèves, mais aussi avec des projets éducatifs, le CPE contribue à rendre explicite ces valeurs et aide ainsi les élèves à **gagner en autonomie intellectuelle et morale**⁴. Ce projet fait écho aux orientations nationales concernant **l'éducation aux comportements responsables**⁵. Le CPE trouve sa place, de part sa mission d'**éducation à une citoyenneté participative**⁶. Le **domaine 3 du socle commun de connaissances de compétences et de culture** (Formation de la personne et du citoyen) amène l'élève à développer son sens de l'engagement et le goût d'entreprendre; il prend des initiatives et se responsabilise.

En France, plus de 30 millions de comptes Facebook ont été créés, plus de 6 millions de profils Twitter et 6 millions de comptes Instagram. Les réseaux sociaux sont désormais considérés comme des éléments incontournables de **l'éducation aux médias et à l'information**. Ils doivent faire l'objet d'une initiation et d'une analyse critique dans la classe.

Objectifs pédagogiques

Pour notre projet yearbook, nous avons choisi un site partenaire qui ressemble beaucoup à un réseau social, très connu des élèves. L'appropriation de l'outil a donc été très simple. Il est important pour les élèves de comprendre comment se propage l'information (ou l'intox) sur un réseau social. Il s'agit également de rendre les **élèves acteurs** pour éviter toute diabolisation d'un outil qui de toute évidence s'inscrit et/ou s'inscrira dans leur quotidien. Je participe ainsi à l'éducation des élèves, à un **usage responsable d'internet**, utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former. L'hypothèse est faite que ces activités permettront de **développer des savoirs faire et des savoirs être** de manière pérenne, en faisant évoluer ces adolescents, parfois vulnérables, en adolescents à **l'esprit critique**. Un véritable enjeu de société. Le numérique fait partie intégrante de notre quotidien. Le CPE doit intégrer les éléments de la **culture numérique**, nécessaires à l'exercice de son métier, aider les élèves à s'approprier les outils et usages numériques de manière critique et créative.

Réaliser un média scolaire permet **d'améliorer les compétences générales** des élèves : lire, écrire, compter, s'exprimer, débattre, argumenter, synthétiser, organiser, etc. Il doit être avant tout un vrai média, destiné à des lecteurs avec lesquels dialoguer, et qui repose sur le **fonctionnement collectif** d'une équipe de rédaction. Le contenu du yearbook est ainsi discuté, débattu. Sa ligne éditoriale est définie par les élèves, selon leurs goûts et leurs centres d'intérêt. Les enseignants ont un rôle essentiel à jouer dans cette expérience pour amener les élèves à **assurer la responsabilité de publication** dans leurs médias.

Intervention et mise en œuvre du projet

⁴ La contribution des Conseillers Principaux d'Education (CPE) à l'EMC. Ressources « Enseignement moral et civique », Eduscol (extrait)

⁵ BO n°15 du 11 avril 2013

⁶ Acte II de la vie lycéenne (rapport d'Anne-Lise Dufour-Tonini du 26 septembre 2013) ; réforme du collège 2016 : « Faire du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté

Pour le projet, j'ai ciblé les élèves de 3^{ème}, qui d'après un constat, sont les plus impliqués dans des conflits liés à un mauvais usage des réseaux sociaux, la prise et la diffusion de photos (parfois dégradantes) de camarades sans leur accord. J'ai organisé une réunion d'information auprès des élèves de 3èmes. Après leur avoir expliqué le projet en détail, seuls les élèves motivés et voulant s'engager se sont inscrits. La motivation intrinsèque⁷ incite les élèves à s'engager. Il est donc important d'être volontaire.

Mise en place du projet

Les élèves ont formé plusieurs groupes afin de réfléchir sur le **contenu** du yearbook et les **actions** à mettre en place pour récolter des fonds. Le contenu a été discuté par la suite avec l'ensemble des membres du club yearbook, qui donnent leur point de vue, complètent le contenu, ou discutent la pertinence de certaines idées. De même pour les actions qui devront être mises en place. Je demande aux élèves d'organiser un rétro planning, de façon à respecter certains délais pour leurs actions.

Actions

Les élèves ont réalisé un planning d'actions qui sont les suivantes :

- Mise en place d'une **cagnotte participative** : toutes les familles ne pouvant pas être sollicitées financièrement, les élèves ont mis en place cette cagnotte, de façon à ce que chaque famille puisse donner en fonction de ses moyens.

- Mise en place d'une **braderie solidaire** : l'avantage de cette action, c'est qu'elle met en contribution tous les élèves de l'établissement. Les 3èmes ont préparé une note d'information à coller dans les carnets, demandant à tous les élèves de rapporter au collège : vêtements, chaussures, accessoires, jeux, livres... tout est revendu à bas prix, de façon à ce que tous puissent en profiter. Les parents ont été invités à participer. La loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'Ecole de la République de juillet 2013 met avant le **principe de co-éducation**. Depuis la loi d'Orientation de 1989 déjà, la famille est membre à part entière de la communauté éducative. Il était évident pour moi de faire participer les parents volontaires.

- Mise en place d'une **journée « Uniform Day »** : en collaboration avec les collègues de langue, cette journée permet, en plus de sensibiliser les élèves à la culture anglaise, de soulever des fonds pour une association. Les élèves sont invités à venir vêtu à « l'anglaise », qui est aussi une manière de travailler sur la culture des apparences et du paraître, les critères physiques étant importants pour l'intégration sociale⁸.

- **Vente de chocolats chauds** à la récréation : avec la collaboration du CVC et des agents, pendant la saison hivernale, pour le plus grand plaisir des élèves.

En tant que future CPE, j'encourage et coordonne les initiatives des élèves. Je veille également à la complémentarité des actions et des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative. J'accompagne les élèves dans la prise de responsabilité.

Outils

Le **site internet** utilisé pour la réalisation du yearbook, se présente sous la forme d'un réseau social (ludique et pédagogique). Chaque élève à son propre compte. L'avantage est que dès qu'un élève publie photos ou commentaires, son nom apparaît; cela permet de vérifier les « posts » de chacun et d'éviter ainsi toutes dérives. Les élèves publient ainsi de manière autonome et responsable (toute publication inappropriée peut être sanctionnée) et communiquer entre eux sur le contenu du yearbook, les commentaires à apposer, l'avancée des différentes actions... Pour la **prise de photos**, les élèves ont veillé à avoir toutes les autorisations nécessaires et ont effectué eux-mêmes les photos, avec leur propre matériel.

Travail en collaboration et partenariat

«Les CPE doivent être associés à tout ce qui concerne la vie de l'élève et son devenir»⁹. L'exercice de son travail exclut un travail individualiste, ses missions se situent «dans un contexte de relation, d'échanges et de prise en charge en commun de l'activité éducative». J'ai rapidement compris pourquoi le **rapport Thélot**¹⁰ insistait sur la nécessité des partenariats. Le

⁷ Lieury & Fenouillet, Motivation et réussite scolaire

⁸ Dominique Pasquier, Cultures lycéennes, la tyrannie de la majorité

⁹ Circulaire de 1982 relative aux missions des conseillers principaux d'éducation

¹⁰ Pour la réussite de tous les élèves (2004)

CPE doit pouvoir **coopérer** au sein d'une équipe et contribuer à l'action de la communauté éducative. C'est pour cela que j'ai sollicité plusieurs de mes collègues pour notre projet. Je pense que l'implication des professeurs est essentielle pour fédérer les membres de la communauté éducative. La compétence que j'ai développée ici se rapproche de celle de **la collaboration avec l'équipe pédagogique** décrite dans les textes concernant les missions du CPE (circulaire de 1982 et ses relectures par C. Vitali en 2000 ou J-P. Delahaye en 2005, Protocole d'inspection de 2010, etc.). **Travailler en équipe** est pour moi essentiel dans le métier de CPE.

Foyer Socio-éducatif (FSE)

Dès le début d'année, le FSE prend contact avec tous les personnels pour le faire point sur les projets (voyages, sorties, clubs, achat de matériel...). Je me suis alors tournée vers le FSE pour évoquer le projet yearbook des 3èmes et obtenir une aide financière au projet.

Chef d'établissement et gestionnaire

Après la validation de mon projet par le chef d'établissement, j'ai été reçue par la gestionnaire pour parler du budget et des actions que nous comptons mettre en place. Après réflexion, la gestionnaire n'a pas souhaité signer le devis, qui nous permettait de lancer le projet, estimant que celui-ci et son financement étaient trop fragiles.

Professeur documentaliste

La coopération avec le professeur documentaliste peut parallèlement s'opérer autour des pratiques numériques des élèves. Nous avons souvent investi le CDI pour utiliser les ordinateurs. Le professeur documentaliste a comme mission commune avec le CPE, l'acquisition par tous les élèves **d'une culture de l'information et des médias**. Les élèves ont ainsi créé un support sur lequel leurs actions sont visibles de tous.

Conseil pour la vie collégienne (CVC)

Le CVC participe à l'amélioration du climat scolaire, et au bien-être à l'école. Il promeut les pratiques participatives. Les actions mises en place dans le cadre du club yearbook sont avant tout des actions citoyennes. Il était donc impensable de ne pas y associer nos élus du CVC, notamment pour l'action chocolat chaud, où le CVC a été notre partenaire financier. Il s'agit notamment de favoriser la coopération et la cohésion entre les élèves.

L'association Aide et Action

Association qui intervient dans les domaines de l'éducation, la petite enfance, la parité et l'égalité filles/garçons, la santé... Les élèves ont voulu créer chez leurs camarades, une prise de conscience. Pourquoi est-ce important d'aller à l'école ? Savez-vous que six millions d'enfants meurent avant l'âge de cinq ans de malnutrition ou de maladies ? Saviez-vous que les enfants « travailleurs », « de rue » ou handicapés sont exclus de tout système d'éducation ? L'objectif était de faire connaître l'association puis de faire une levée de fond, lors de la journée Uniform Day.

Limites de mon intervention

Le manque de temps, aussi bien pour la préparation que pour l'activité en elle-même, ajoute de l'appréhension. Travailler en groupe demande de l'organisation (penser à faire des groupes équilibrés). Comme pour toute activité, se sont souvent les mêmes qui interviennent. Une séance préalable est nécessaire afin d'expliquer le projet, les objectifs, les actions à mener durant l'année, et d'être clair sur le travail que cela demande. Certains élèves abandonnent le club pendant l'année, en disant que cela ne les intéresse plus, ou qu'ils ne veulent pas s'engager dans les actions, que seul le yearbook en lui-même (mise en page, prise de photos) les intéressait. Mais ce n'est malheureusement pas la plus grosse partie du travail dans le projet. Chercher des infos, les trier, analyser, partir en reportage réaliser des interviews, rédiger... Tout cela demande : temps, disponibilité et compatibilité des emplois du temps.

La motivation des élèves est primordiale dans ce genre de projet. C'est une activité qui permet une démarche participative, éloignée des enseignements traditionnels, plus proche de la réalité et du vécu des élèves. On a le droit de donner son avis, d'être critique... Parfois, le groupe manque de cohésion. Dans le **rapport « Le collège de l'an 2000 »** remis à S. Royal, ministre déléguée de l'enseignement scolaire en 1999, F. Dubet, M. Duru-Bellat et A. Bergounioux

dénoncent le manque de motivation des élèves. **Pierre Saget**, dans un rapport de l'IGEN, met en avant le fait que « *les élèves viennent d'abord au collège pour acquérir des connaissances et compétences et non pour s'investir dans la vie de l'établissement* ». Produire un média demande beaucoup d'énergie et de persévérance ; il faut essayer de créer **une dynamique de groupe**, repérer les motivations des élèves pour leur donner des **responsabilités adaptées** et ne pas trop miser sur l'autonomie des élèves (qui seuls peuvent très vite abandonner).

Les **effets de mon action** ne sont pas mesurables dans l'immédiat. Il serait intéressant de mesurer le taux d'utilisation des téléphones au sein de l'établissement, via le nombre de conflits ou de punitions/sanctions liés à un mauvais usage de ces outils par exemple, avant et après la prévention et la sensibilisation à l'utilisation des smartphones et réseaux sociaux. Ces indicateurs permettront de faire un premier bilan de mon action.

Conclusion

Pour **Obin**¹¹ (2007), la prise en compte de la vie scolaire témoigne d'un souci de ne pas réduire l'école à un rôle d'enseignement. C'est en favorisant, au collège, une **culture de la participation et de l'engagement**¹², que l'Ecole contribue à développer le goût de la communauté et le sens de l'intérêt général et la **transmission des valeurs de la République**. Le **référentiel des compétences** introduit **l'organisation de la concertation** et de la **participation** dans les missions. Le CPE doit favoriser la participation des élèves aux instances et contribuer à leur animation (CESC, CVC, délégués de classe...). Le dossier de presse « **Collège, mieux apprendre pour mieux réussir** » (2015) met en avant l'importance de faire du collège « un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté » et de donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées au monde actuel (travailler en groupe, proposer, expérimenter, s'exprimer à l'oral, conduire un projet...), pour devenir un **citoyen libre, responsable et engagé**. L'investissement des élèves et la reconnaissance par les adultes ont des effets mesurables sur la sérénité du **climat scolaire**. L'évaluation des actions éducatives mises en place est essentielle pour la CPE que je veux devenir. Il est donc **essentiel de mesurer les effets** du projet **sur l'environnement**, sur la qualité de vie au collège, sur les relations. En valorisant l'engagement et l'initiative, la vie collégienne peut contribuer à lutter contre les maux qui touchent beaucoup d'élèves : désintérêt pour tout ce qui se fait dans l'établissement, ennui, absentéisme, isolement, rejet de la discipline et de l'autorité... autant de symptômes d'un **mal être qui détériorent le vécu de tous**, provoquant incivilités et violences. Le collège doit introduire des changements, améliorer les conditions de vie et de travail. La loi d'orientation de 1989 place **l'élève au centre du système éducatif**. Son **bien être** et son **épanouissement** sont pour moi une priorité car ils sont essentiels pour sa réussite et cela a une influence significative sur le **climat scolaire**. Je pense que créer des liens avec les élèves en les faisant participer à la vie du collège conjurent la violence et améliore le climat scolaire. La bienveillance des adultes référents stimule la créativité et l'implication des élèves, les rendant acteurs de la vie de leur collège et de leur scolarité. En tant que CPE, je me sens légitime dans cette fonction.

Pour K. Marx, on entre en pédagogie quand, en tant qu'éducateur, on se donne pour fin l'émancipation des personnes qui nous sont confiées, la formation progressive de leur capacité à décider elles-mêmes. En tant que future CPE, je me retrouve dans cette vision de K.Marx, mon objectif étant de donner les outils et les méthodes aux élèves pour les rendre autonomes et responsables. Ma posture professionnelle exemplaire adoptée en tant qu'AED, mes connaissances théoriques, mes capacités à mener à bien des projets, mon intégration dans une équipe et mon sens de la coopération, me font croire que j'ai toutes les compétences nécessaires à l'exercice du métier de CPE.

¹¹ Picquenot Alain & Vitali Claude (dir.) (2007). De la vie scolaire à la vie de l'élève. Dijon : Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de Bourgogne

¹² La Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République